



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



## CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN DE MARCIAC ET PLAISANCE DU GERS



ENTRE

- la Commune de Marciac représentée par son Maire-Adjoint Mme Dominique DUMONT ;
- la Commune de Plaisance du Gers représentée par son maire Mr Patrick FITAN ;
- la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers représentée par son président Mr Jean-Louis GUILHAUMON ;

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires» ;

d'une part,

ET

- l'État représenté par le préfet du département du Gers, Monsieur Xavier BRUNETIERE

ci-après, « l'État » ;

d'autre part,

AINSI QUE

- le PETR du Pays du Val d'Adour représenté par Mr Frédéric RE, son Vice-Président ;
- le Conseil régional d'Occitanie, représenté par sa présidente Mme Carole DELGA ;
- l'Établissement Public Foncier d' Occitanie, représenté par sa directrice générale Mme Sophie LAFENETRE ;

ci-après, les « Partenaires».

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant afin notamment d'intégrer, le cas échéant, les partenaires, qui souhaiteraient s'associer à cette démarche en complémentarité de leurs dispositifs d'accompagnement territorial.

Il est convenu ce qui suit.

## Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme « Petites Villes de Demain » appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme les 5, 13 et 19 novembre 2020, par courriers individuels. Elles ont exprimé leurs motivations suivantes :

### **Pour Marciac :**

Les objectifs visés par la nouvelle procédure des « Petites Villes de Demain » mise en œuvre par l'État coïncident parfaitement avec le contenu du projet porté par la collectivité suite aux différents programmes dans lesquels elle s'est engagée et notamment l'étude stratégique de médiation culturelle qui se donne pour objet de faire vivre Marciac tout au long de l'année en mobilisant l'ensemble de ses compétences à travers une démarche originale et innovante faisant la part belle à l'initiative citoyenne au sein d'un territoire qui se fixe pour objectif de conforter sa qualité de vie et de développer son attractivité pour devenir une destination durable.

L'originalité, de son projet de développement de même que sa capacité à fédérer de nombreux acteurs amènent donc la commune à formuler une candidature autour d'une signature : « Marciac, la Créative » qui illustre clairement la singularité de sa démarche. L'objectif poursuivi à travers sa mise en œuvre vise à la revitalisation de cette belle bastide, pour accompagner au mieux la dynamique du territoire tant à l'échelle de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers que dans le cadre du Pays du Val d'Adour qui ont toujours été largement associés à la réalisation de l'ensemble des projets portés par cette collectivité.

## **Pour Plaisance du Gers :**

Le dispositif « Petites Villes de Demain » doit permettre à la commune de Plaisance du Gers de concrétiser son projet de revitalisation. Située au cœur d'un bassin de vie de 3 000 habitants, Plaisance du Gers assure pleinement ses fonctions de centralité (services et commerces de proximité, présence médicale et para-médicale, tissu artisanal, équipements sportifs et culturels). Cependant, cette commune connaît une fragilisation croissante à laquelle il s'agit de remédier en engageant un plan de développement et de revitalisation en promouvant la transition écologique, l'innovation et l'implication citoyenne.

Cette nouvelle forme de contractualisation permettra par ailleurs de poursuivre les partenariats déjà engagés jusqu'ici (CAUE, CCI, Chambre des Métiers, services de l'État, Région Occitanie) et d'asseoir les coopérations avec les autres collectivités lauréates au sein de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers mais aussi à l'échelle du Pays du Val d'Adour (Marciac, Riscle, Vic en Bigorre, Maubourguet et Rabastens de Bigorre).

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales, le 21 décembre 2020.

## **Article 1. Objet de la convention**

La présente convention d'adhésion Petites Villes de Demain a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme « Petites Villes de Demain ».

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, les collectivités bénéficiaires, le Pays du Val d'Adour et autres partenaires.

## **Article 2. Engagement général des parties**

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'État s'engage :
  - à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre;
  - à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ;
  - à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles ;
  - à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

- Les Collectivités bénéficiaires s’engagent :
  - à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ;
  - à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d’aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ;
  - à signer une convention d’ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.
- Le PETR du Pays du Val d’Adour, assurant la coordination des politiques contractuelles à l’échelle de son territoire, poursuivra cette mission en garantissant, de façon mutualisée pour le compte des collectivités bénéficiaires, un dispositif d’animation et d’accompagnement à travers le recrutement de deux chefs de projet.
- Le Conseil Régional. De part son rôle de chef de file dans le domaine de l’aménagement du territoire et plus particulièrement au titre des politiques contractuelles territoriales, la Région a engagé dès 2017 une politique visant à soutenir les bourgs et les petites villes rurales, de montagne, littorales et péri-urbaines afin de :
  - renforcer leur attractivité en valorisant leur cadre de vie, le logement, leur patrimoine ... (reconquête des centres anciens / cœur de ville) ;
  - renforcer leurs fonctions de centralités par le développement d’une offre de services de qualité, capables de répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans le domaine des services aux publics, de la petite enfance, de la santé, de l’accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs ... ;
  - qualifier les **réponses** adaptées aux **besoins des entreprises** : qualité des infrastructures d’accueil, Très Haut Débit, actions en faveur de la redynamisation de commerce en centre bourg .

Cette politique s’appuie sur les principes suivants :

- Premier principe : la Région accompagne les communes et les EPCI concernés pour l’aide à la définition du Projet de développement et de valorisation, projet qui a pour but d’agir en faveur de la revitalisation des cœurs de ville mais aussi pour développer et fortifier leurs fonctions de centralités vis-à-vis de leurs bassins de vie.
- Deuxième principe : cette politique se traduit par un contrat cadre (avec la commune et l’EPCI) qui définit la feuille de route commune et les moyens techniques et financiers devant être mobilisés pour atteindre ces objectifs. Chaque contrat se caractérise par une feuille de route « sur mesure » qui tient compte des spécificités de chacune des communes concernées. Chaque contrat cadre donne lieu à un programme opérationnel annuel.

- Troisième principe : une politique partenariale qui associe les Départements, les services de l'État mais également l'ensemble des acteurs qui agissent en faveur du développement de ces communes, en particulier : l'EPF Occitanie, la Caisse des Dépôts et Consignations, les Chambres Consulaires, les CAUE.

Au-delà de la mobilisation des dispositifs d'intervention existants, la Région s'attache à apporter des réponses appropriées en fonction des spécificités de chaque Bourg Centre.

La Région a ainsi approuvé les Contrats Bourgs-Centres Occitanie de la commune de Marciac et de Plaisance du Gers et de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, respectivement le 7 Février 2020 et le 16 Octobre 2020, en partenariat avec le territoire de projet du Pays du Val d'Adour, le Conseil Départemental du Gers.

Enfin, en ce qui concerne plus particulièrement les opérations matures qui seraient inscrites dans la présente convention (article 6) et qui solliciteraient le soutien financier de la Région, il est convenu que celles-ci seront examinées sur la base des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et ce, dans le cadre des dispositions fixées au titre des contrats Territoriaux Occitanie et des Contrats Bourgs Centres Occitanie.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à :

- instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ;
- mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

L'EPF se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

Au-delà de l'accompagnement en ingénierie, la Banque des Territoires examinera toute demande de prêts permettant la réalisation des investissements émanant de cette convention. Elle portera une attention particulière aux opérations positionnées dans le périmètre ORT qui pourront être financées par un prêt dédié et examinera toute autre demande de prêt notamment en faveur de la performance énergétique. Par ailleurs, elle examinera chacune des opportunités en tant que co-investisseur minoritaire sur tout objet, en dehors du logement, présentant un équilibre économique.

### **Article 3. Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs Centre Occitanie »**

Dans le prolongement du Protocole de Préfiguration du CPER Occitanie pour la période 2021-2027 signé le 9 Janvier 2021, la Convention Etat-Région-EPF Occitanie-Caisse des Dépôts-Banque des Territoires, relative à l'articulation et à la complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politiques « Bourgs-Centres Occitanie » approuvée par la Région le 25 Mars 2021, précise les principes suivants :

- capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs-Centres Occitanie,
- élaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs-Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- gouvernance commune entre Contrats Bourgs-Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

#### **Article 4. Organisation des Collectivités bénéficiaires**

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services en y associant le territoire de projet porteur du CRRTE et du CTO : la coordination, l'animation et l'accompagnement technique du dispositif sera assuré par le Pays du Val d'Adour au bénéfice des six communes lauréates de son territoire. Pour cela, il sera procédé au recrutement de deux chefs de projet qui travailleront en étroite collaboration avec les binômes EPCI/ Communes, un ETP (équivalent temps plein) de ces recrutements sera affecté pour les trois communes gersoises.
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 5 de la présente Convention : sous la présidence des élus, le comité « Petites Villes de Demain » transversal est composé des représentants des structures signataires de la présente convention d'adhésion. Il associera l'ensemble des acteurs institutionnels concernés par le projet dans les domaines de l'habitat, de l'urbanisme, du développement économique, de la culture, du tourisme et de l'environnement à l'échelon local, intercommunal, territorial, départemental, régional et national (ANCT, Banque des Territoires, EPF, ANAH, ADEME, chambres consulaires...). Il a pour but de fédérer les acteurs signataires du contrat autour d'un projet partagé et de définir, coordonner, suivre et évaluer les programmes d'actions retenus, pilotés par les chefs de projet.
- Le suivi du projet par le chef de projet Petites villes de demain dédié au territoire. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain »). Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet.
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ; pour chacun des EPCI et communes concernées, l'équipe-projet sera composée comme suit :
  - le référent du PETR du Pays du Val d'Adour
  - le chef de projets Petites villes de demain
  - le directeur général des services de l'EPCI
  - les secrétaires généraux des communes lauréates.



- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ; à noter que les programmations financières sont examinées en comité prévu à cet effet et dont les modalités pratiques seront précisées dans le Contrat de Plan État Région 2021-2027.
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : le suivi et l'évaluation du programme PVD doivent permettre pour chaque projet local de :
  - Piloter et déployer le programme en s'assurant du déploiement territorialisé du projet mesuré à l'aide d'indicateurs de suivi.
  - Apprécier les effets du projet, en évaluant la démarche de résultat à l'aune d'indicateurs de résultat et d'impact.
  - Les collectivités utiliseront prioritairement les modèles types d'outils fournis par l'ANCT dont le « kit d'évaluation ».

En complément, des journées techniques, des rencontres, la participation au Club « Petites Villes de demain » permettront des échanges de bonnes pratiques, rencontres, club PVD.

- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet : dans le cadre du projet, les grands enjeux liés à la transition écologique seront abordés et pris en compte tels que l'efficacité énergétique, la réduction des déchets, la réduction de la consommation d'eau, la mobilité douce, la lutte contre le gaspillage, les circuits-courts, la préservation de la biodiversité, la gestion économe de l'espace. Ces enjeux seront approfondis dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial menée à l'échelle du Pays du Val d'Adour et déclinée par EPCI.
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet :  
Suivant les configurations locales :
  - tous les registres de la consultation citoyenne seront mobilisés ;
  - de même, des « comités participatifs » représentant les habitants des territoires concernés pourront être mobilisés pour accompagner la co-construction du projet, notamment en recueillant les propositions et avis de la population et des acteurs de la société civile (associations, entreprises, galeries d'art...) dans sa conception et son déploiement ;
  - des acteurs privés, des partenariats public/privé et des associations pourront être impliqués dans le projet ;
  - le Conseil de Développement du Pays du Val d'Adour sera aussi étroitement associé à cette démarche.
- La communication des actions à chaque étape du projet : des campagnes d'information et de promotion du dispositif seront mises en place en s'appuyant sur les outils de communication existants.

## **Article 5. Comité de projet**

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est co-présidé par Mr le Président de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers et Mr le Maire de Plaisance du Gers.

La commune de Plaisance est représentée par Mr Patrick FITAN, maire.

La commune de Marciac est représentée par Mme Dominique DUMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe.

La communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers représentée par Mr Jean-Louis GUILHAUMON, président.

L'État représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'État » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires (Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux, y sont invités et représentés :

- ANCT
- Banque des Territoires
- EPF
- ANAH
- ADEME
- Chambres Consulaires
- Bailleurs sociaux
- PETR du Pays du Val d'Adour
- Conseil Départemental du Gers
- Région Occitanie.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon semestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Pour les Contrats Bourgs Centres Occitanie approuvés: Le Comité de Projet s'appuie sur le Comité Stratégique de Pilotage mis en place dans le cadre des Contrats Bourg Centre, éventuellement complété par tous partenaires susceptibles d'accompagner les collectivités concernées dans leur démarche.

### **Article 6. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention**

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au 6 novembre 2022. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'État représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

**Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'État et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.**

## Article 7. État des lieux

### 7.1 Evolution et situation du territoire

**La ville de Marciac**, bastide du XIII<sup>e</sup> siècle, dispose d'un riche patrimoine architectural, médiéval et notamment le site de l'ancien couvent des Augustins, l'Église Notre-Dame, les maisons en colombages, et sa vaste place à arcades.

A la confluence de deux rivières : le Bouès et le Laüs, ce site fortifié s'est développé au cœur d'une plaine, ce qui lui a valu durant le Moyen Âge le nom de « capitale du pays de rivières ».

Marciac « Grands Sites Occitanie » constitue aujourd'hui un des bourgs centres emblématiques du Pays du Val d'Adour qui a su, en prenant appui, sur son festival international de Jazz et le projet culturel de territoire auquel il a donné le jour au sein de l'Astrada, saisir une réelle opportunité de développement autour de deux thématiques fortes :

- la culture et le patrimoine d'une part,
- le tourisme d'autre part.

Pourtant, au cours des cinquante dernières années, Marciac a connu une évolution « en dents de scie ».

Alors que la commune comptait 1 065 habitants environ dans les années 1960, elle a atteint les 1322 habitants en 2016 en alternant des périodes de développement (début des années 70, 80 et 2000) et des périodes de déclin.

Actuellement, Marciac connaît à nouveau une phase de croissance démographique puisqu'elle a gagné une centaine d'habitants entre 1999 et 2016. Son taux moyen de croissance annuel s'élève à +0,56 % sur la période 1999-2016, alors qu'il est de +0,77 % pour l'ensemble du département du Gers sur la même période, notamment grâce à l'évolution de la démographie à l'Est du département dans la grande couronne toulousaine, mais très faible dans les communes de la partie Ouest du Gers.

La période récente de 1999 à 2016 est marquée par la reprise du solde migratoire, expliquée notamment par l'installation de ménages dans le quartier des Hauts de Cagnan.

La mise en œuvre d'une station d'épuration de type lagunage permet à Marciac de disposer d'une marge de développement en habitat et en équipements publics associés.

#### ***Le cadre de vie :***

La richesse environnementale et paysagère du territoire repose sur un ensemble paysager équilibré, alliant milieux naturels, agricoles, et urbanisés, qui sont modulés par le relief. Cette composition confère au territoire une nature ordinaire, mais de qualité, qui participe à l'attractivité de ce dernier.

Bastide créée en 1298, Marciac concentre un certain nombre d'éléments patrimoniaux remarquables dont :

- L'église Notre-Dame construite au XIV<sup>e</sup> siècle, remaniée plus tard : nef à bas-côtés, chevet pentagonal, portes gothiques, clocher porche carré à étage octogonal et haute flèche achevée au XIX<sup>e</sup> siècle, grille du porche occidental en fer forgé du XVIII<sup>e</sup> siècle ;
- La chapelle Notre Dame de la Croix, sur les hauteurs de Marciac, ancien lieu de pèlerinage renommé, reconstruite au XIX<sup>e</sup> siècle ;
- L'ancien couvent des Augustins comportant notamment une chapelle du XV<sup>e</sup> siècle, un clocher octogonal à haute flèche, une porte et les vestiges de son ancien cloître du XIV<sup>e</sup> siècle dont les fondations ont été mises à jour grâce à des fouilles archéologiques et dont les vestiges ont été retrouvés grâce à une étude historique

conjointement menée avec le Hearst Castle sur la côte Ouest des Etats-Unis (Californie).

- Des maisons en pierre avec fenêtres à meneaux en pierre, ou ouvertures gemellées .
- Les maisons à pans de bois de la rue Saint Jean .
- Un "pontet", maison qui se prolonge au-dessus de la rue au croisement de la rue Saint-Pierre et de la rue des Jardins .
- La place de l'hôtel de ville, grande place centrale à couvert, entourée d'arcades .
- Les traces des anciens remparts qui ceinturaient la cité (tracé de l'actuel Chemin de Ronde).
- Les Promenades, espace arboré autrefois accueillant les foires aux bestiaux, aujourd'hui réhabilité ouvert aux mobilités douces et constituant un lieu d'agrément et de détente .
- Au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, à l'extrémité des Promenades, les Arènes de Marciac constituent un élément remarquable de son patrimoine, dont l'histoire est liée intrinsèquement aux courses landaises, une tradition gasconne .
- Le Lac de Marciac d'une superficie de trente hectares disposant d'un cheminement doux qui l'entoure et une péniche sétoise, élément assez atypique en pays Gascon. Il accueille une résidence de tourisme « Pierre et Vacances » de 350 lits qui complète une offre d'hébergements touristiques qui a évolué très favorablement au sein du territoire ces dernières années .
- Le vignoble vitrine de Saint Mont sur la colline de la bastide (dédié aux musiciens de jazz) .
- Les musées d'histoire naturelle et Madeleine Doubrère.

Ainsi, Marciac conserve encore aujourd'hui un paysage bien préservé, une richesse patrimoniale associée à la qualité des formes urbaines.

#### ***L'activité économique (dont l'offre touristique) :***

On a pu constater au cours des dernières années une tertiairisation des activités avec une augmentation progressive du nombre d'actifs travaillant dans l'administration, l'enseignement, la santé (+ 11 points). La part des actifs travaillant dans la construction a également fortement augmenté. Cela peut être lié notamment à la dynamique de la construction sur la dernière décennie.

Le territoire accueille en effet de nombreuses entreprises dans le secteur du bâtiment (près de 15). L'artisanat représente donc une part importante de l'activité économique de la Bastide. On peut y retrouver une bonne représentation de tous les corps de métiers, du gros œuvre aux finitions. L'activité touristique de la commune et son niveau d'équipements, qui la rendent attractive pour des résidents permanents, implique des besoins d'entreprises qualifiées pour réaliser les travaux de réhabilitation ou de construction de logements.

Par ailleurs, une zone d'activités économique a été créée par la communauté de communes : « Bastides et Vallons du Gers », route de Mirande, afin d'accueillir six entreprises artisanales et industrielles. Des entreprises comme, le garage : « Peugeot » et « Gédimat matériaux », se sont installées sur cette zone d'activité qui accueillera bientôt de nouveaux projets tels que l'entreprise de recyclage : « Hotravail », la société de transport : « Ribout », la société de pièces automobiles : « Lenfant » ainsi que la SCIC : « Terra Alter Gascogne » plateforme de collecte, transformation et commercialisation de fruits et légumes bio et locaux.

A proximité, se trouvent des entreprises de recyclage « Le relais 32 », « la recyclerie » un supermarché, un « Gamm Vert », un atelier de contrôle autos, un garage et « Jardiboutique ».

Les habitants de Marciac bénéficient globalement d'un accès aisé aux commerces et services, nombreux au sein de la commune : commerces alimentaires (6), 10 restaurants dont 8 ouverts à l'année, magasin de vêtements, magasin de décoration, une boutique informatique, banques (3), guichets bancaires en libre service (3) agences immobilières (2), deux hôtels dont un cinq étoiles. Cette offre commerciale est complétée par le marché hebdomadaire qui existe depuis

la création de la bastide. De plus, lors de Jazz In Marciac, le festival off sert de support à une grande manifestation commerciale.

Bien qu'elle ne génère qu'une faible part de l'emploi (2% du total des emplois offerts dans la commune), l'agriculture biologique occupe une place importante dans l'économie de Marciac, puisque plus de 50% de la surface agricole de la commune est en bio, ce qui lui permet de disposer du label : « territoire BIO engagé » Il va de soi que ces chiffres ne traduisent pas les nombreux emplois indirects qui découlent indirectement de l'agriculture, notamment grâce au stockage et à la commercialisation des céréales (négoce, transport, etc.) et à la gastronomie. Il est à souligner que l'hébergement touristique et les activités de restauration se sont fortement développés ces dernières années (nombreuses chambres d'hôtes de grande qualité) du fait de l'évolution de la fréquentation de notre site.

Mais c'est surtout l'activité touristique et la progression permanente du nombre de visiteurs qui a marqué le développement économique des dernières années.

Cette attractivité touristique est due à plusieurs facteurs :

- Le festival de Jazz In Marciac qui permet la promotion nationale voire internationale de la commune de Marciac puisqu'il accueille chaque année plus de 250 000 visiteurs.
- L'inscription de la commune dans la collection des « Grands Sites Occitanie ».
- Un Office de Tourisme structuré à l'échelle du Pays du Val d'Adour, bénéficiant de la marque Qualité Tourisme et classé en catégorie 1 .
- Des sites à visiter (chapelle, bastide, église Notre Dame, ancien cloître des Augustins, etc.) dans un cadre de qualité .
- Deux musées ouverts à l'année : le musée « Doubrère » et le musée d'histoire naturelle.
- Un musée ouvert en période festivalière et aux groupes sur demande : « Les Territoires du Jazz ».
- La présence de deux hôtels, des gîtes et chambre d'hôtes, des restaurateurs,
- De nombreuses galeries d'art ouvertes à l'année,
- Des équipements culturels : le cinéma et la médiathèque,
- Le complexe « Pierre et Vacances » installé sur les bords du Lac,
- Le camping du lac qui s'est fortement développé tout au long de ces dernières années,
- Une part importante de résidences secondaires qui contribuent à dynamiser la commune, notamment pendant la période estivale.
- La présence des chemins de Saint-Jacques de Compostelle et de nombreux sentiers de randonnées.

Le festival Jazz In Marciac (JIM) est devenu en quelques années l'un des plus importants en Europe et probablement l'un des plus renommés dans le monde. Il a accueilli plus de 250 000 visiteurs en 2019. Depuis l'inauguration de la salle de l'Astrada en mai 2011, l'Établissement Public de Coopération Culturelle propose également une saison culturelle à l'année avec une cinquantaine de levers de rideau.

Le festival c'est :

- 250 000 festivaliers
- 4,8 millions d'euros de chiffre d'affaires, avec une hausse de 45% sur 6 ans
- Une hausse de 36% de l'impact économique depuis 2006
- 8,2 millions d'euros de contribution du festival à l'activité touristique
- Plus de 20 millions de retombées économiques pour le territoire.

Grâce à son investissement et son rayonnement dans le domaine culturel, Marciac a vu renouveler sa labellisation au titre des Grands Sites Occitanie en décembre 2017. Cette reconnaissance permet ainsi à la commune d'accroître la force de séduction et de rayonnement de son site et du territoire dans lequel il s'inscrit.

#### ***L'habitat :***

On a pu constater une forte augmentation de logements sur la dernière période intercensitaire ; ceux-ci ont connu la plus forte progression depuis les années 1960 (182 nouveaux logements comptabilisés entre 1999 et 2018).

Le parc de résidences secondaires a progressé, passant de 91 à 145 unités. 1<sup>er</sup> bourg centre, cela s'explique, entre autres, par l'attractivité grandissante de Marciac sur le plan touristique. La commune représente un lieu de villégiature pour de nombreuses personnes.

Le nombre de logements vacants a également augmenté (+22 unités). Les efforts de la commune dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont toutefois porté leurs fruits étant donné que de nombreux logements ont pu être réhabilités, notamment au cœur de la bastide.

Si la commune de Marciac joue pleinement son rôle de bourg-centre au sein de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers en offrant une gamme de logements diversifiés, un effort reste encore à poursuivre dans le domaine de la diversification du parc de logements afin que les parcours résidentiels puissent s'opérer.

### ***L'offre de services :***

La commune dispose d'infrastructures scolaires neuves :

- Un pôle petite enfance
- Une école maternelle
- Une école élémentaire
- Un collège qui dispose d'une option unique en son genre en France : les ateliers d'initiative à la musique de jazz qui ont permis de doubler ses effectifs et de développer un internat de grande qualité qui fait référence en la matière.

La commune reste aussi bien dotée en services médicaux, paramédicaux ou médico-sociaux :

- Une maison de santé pluridisciplinaire avec deux médecins généralistes et de nombreux professionnels de santé
- Un EHPAD : « Les Mille Soleils » qui accueille 90 résidents
- Des services de soins et d'aide à domicile pour les personnes âgées (CIAS, SSIAD, ADOM trait d'Union)
- Un foyer d'hébergement pour adultes handicapés (AGAPEI du Gers)
- Une maison de soins : « L'Instant Présent ».

Cette présence significative de professionnels de santé ne doit pas faire oublier les enjeux de la démographie médicale du territoire dans son ensemble. Ce problème reste crucial à l'échelle du Pays du Val d'Adour qui, malgré un Contrat Local de Santé, se doit d'anticiper et trouver de nouvelles formes d'organisation pour pourvoir à nos besoins.

Le village dispose également de commerces et de services de proximité tels qu'un bureau de tabac-presse, une boutique : « PROXY », un supermarché, deux boulangeries, un magasin bio, un bureau de poste, un cabinet vétérinaire, une jardinerie, un centre de contrôle automobile qui permettent de répondre aux besoins quotidiens de la population.

Il faut ajouter également la présence de services de proximité tels que le cinéma, l'office du tourisme, la déchetterie, le syndicat des eaux et les structures intercommunales à savoir : la médiathèque, le CIAS Marciac-Plaisance, le pôle petite enfance, le RAM, le LAEP ainsi que l'accueil de loisirs.

Marciac se caractérise donc d'une part par son offre de services de proximité et d'autre part par leur concentration au cœur de village qui la qualifie comme un pôle en milieu rural.

### ***La mobilité :***

Si le réseau routier interne est d'assez bonne qualité, il est à noter que la commune de Marciac n'est desservie que depuis peu par les lignes de bus régionales (lien avec Maubourguet, sur la ligne Mont-de-Marsan / Tarbes).

Les lignes de bus les plus proches sont :

- Les lignes régionales: Mont-de-Marsan/Riscle/Tarbes et Auch/Miélan/Tarbes
- Les lignes départementales: Auch/Condom relativement éloignée de la commune.

Côté cheminements doux, le bourg de Marciac étant relativement dense, il est plutôt aisé de se déplacer à pied ou à vélo.

La mise en accessibilité de la rue Joseph Abeilhé, l'aménagement des Promenades, du quartier des écoles (le tout relié au quartier Cagnan, plus excentré) sont autant de réalisations récentes qui ont permis le développement d'une circulation aux mobilités douces.

L'objectif poursuivi au travers de ces réalisations et des futurs aménagements prévus est de prendre également mieux en compte les déplacements doux entre les équipements et le cœur de la bastide.

L'aménagement des sens de circulation, notamment sur le chemin de ronde, vise à améliorer l'accessibilité pour les piétons/cycles sur l'ensemble de la Bastide.

### ***Les activités culturelles et de loisirs :***

La commune de Marciac compte un grand nombre d'équipements sportifs:

- Piscine ludique intercommunale dotée d'un bassin de natation et d'un toboggan
- Courts de tennis
- Terrain de rugby
- Terrain de basket-ball
- Terrain de pétanque
- Terrain multisports
- Sports nautiques
- Jardin d'enfants
- Boucles de randonnée
- Deux Lacs (connu pour la pêche à la Carpe)
- Deux aires de jeux pour enfants et adolescents
- et bientôt l'ouverture d'un gymnase en juin 2021.

De plus, la dynamique générée par le festival de jazz a permis d'enrichir au cours des dernières années un maillage d'équipements culturels multidisciplinaires tant publics que privés :

- Une salle de spectacle L'Astrada
- Un cinéma
- Une médiathèque intercommunale
- Un espace scénographique Territoires du Jazz
- Un muséum d'histoire naturelle ( Musée de France), le musée de Mademoiselle DOUBRERE ( toiles)
- Des salles d'exposition « Les Granges »
- Les arènes
- De nombreuses galeries d'artistes (galerie Maumu, galerie MARCO, Trottereau, l'Ane Bleu ...)
- La Peñac
- Galerie à l'Ane Bleu
- Jardin Dambeau
- Salle des Fêtes.

### ***La transition écologique et énergétique :***

La commune de Marciac est largement engagée dans les mesures de réduction des consommations énergétiques et de réduction des émissions de GES. Elle a en effet signé en 2010 avec EDF un « Certificat d'Équilibre » qui garantit de fournir à la commune une énergie propre 100% d'origine renouvelable. Dans la continuité, la municipalité a décidé d'installer dans le cadre de la labellisation du Pays du Val d'Adour-TEPCV des LED pour assurer l'éclairage public ainsi que de pondérer la tension de 50% la nuit afin de réduire encore plus la consommation énergétique liée à ce poste.

Dans le domaine de la performance énergétique, la commune s'engage dans des travaux de réhabilitation de son patrimoine communal destinés à améliorer la performance énergétique pour atteindre un niveau B ou minimum C. Ainsi, lors de la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie en maison de la santé, le bâtiment est passé d'une classe énergétique E à une classe C, et même B pour le nouveau bâtiment construit. Il en a été de même pour la rénovation de la mairie dont la performance énergétique est passée d'une classe E à B.

La commune a également accueilli l'opération « Les Hauts de Cagnan » retenue dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Régional en matière de maisons emblématiques du développement durable et qui respecte les critères des projets pilotes du Conseil Départemental du Gers en matière d'habitat durable. Le projet comporte 3 macro-lots dans lesquels des logements ont été construits avec des technologies différentes mais dans l'optique d'avoir des logements économes en énergie et peu polluants.

En partenariat avec le Pays du Val d'Adour et le CAUE du Gers, des réunions publiques sont organisées auxquelles peuvent s'inscrire les habitants afin d'être informés sur des mesures d'économies d'énergies réalisables sur leurs logements. Ils peuvent ensuite demander à ce que les intervenants se déplacent à leur domicile pour évaluer précisément les sources de déperdition d'énergie et leur propose des solutions adaptées spécifiquement à leur logement.

Dans le cadre du Label « Villes et villages fleuris » et du Programme « Zéro Phyto », la commune de Marciac, classée 2<sup>ème</sup> fleur, s'est engagée dans une démarche de suppression des produits phytosanitaires. Elle s'est donc tournée vers des techniques alternatives, telles que le désherbage thermique, afin de limiter l'utilisation de ces produits dangereux.

Parallèlement, la collectivité a également adopté la stratégie de la compensation voire dans certains cas de surcompensation (plantations supplémentaires), à savoir que pour un arbre ou une haie abattue, ceux-ci seraient replantés. En sollicitant, en plus, le CAUE du Gers et l'association Arbres et Paysages 32, ces replantations sont réalisées de manière réfléchie en utilisant des essences locales, adaptées aux spécificités du territoire et dont les besoins en eau, en intrants ou en entretien sont limités. Pour exemple, les Promenades de Marciac ont fait l'objet d'une plantation de 34 arbres dans le cadre de son aménagement.

Un plan de gestion différenciée des espaces verts est en projet afin de participer au développement de la biodiversité.

### **Les enjeux pour Marciac :**

Marciac, bourg-centre atypique à l'échelle du Pays du Val d'Adour de part sa notoriété, bénéficie aujourd'hui de la labellisation Grand Site Occitanie.

Cette labellisation, grâce à un dispositif contractuel, doit permettre d'accompagner le développement et l'aménagement spécifiques du cœur emblématique que constitue l'espace historique de la bastide, à travers :

- une qualification urbaine : opération façades Place de l'Hôtel de Ville, aménagement des espaces publics (Rue H. Laignoux, Rue Notre Dame, Rue Saint Justin...),
- la valorisation du patrimoine matériel et immatériel : des parcours de visite et de découverte,
- la constitution du pôle culturel : aménagement et mise en scène de la cour de l'ancien cloître, aménagement paysager entre le site de l'ancien cloître et le Chemin de Ronde, requalification des Territoires du Jazz, création du centre d'interprétation Grand Site.

Pour autant, le ciblage sur l'espace historique de la bastide ne doit pas faire oublier de nouveaux efforts à consentir sur le reste de l'espace communal, ceci afin de conforter l'attractivité de ce bourg-centre.

Les efforts supplémentaires devront donc porter sur :

- le développement économique en accompagnant la création de nouvelles activités ;
- une diversification de l'offre de logement et le traitement de la vacance ou de l'habitat indigne ;



- la création d'équipements de services complémentaires ;
- la poursuite d'une politique de transition écologique ;
- l'enjeu constitué par l'offre de soins et la réussite du projet porté par la Maison de Santé Pluriprofessionnelle

**La ville de Plaisance du Gers** s'inscrit dans un maillage efficace et équilibré de l'espace rural du Pays du Val d'Adour, en plaine, sur les berges de l'Arros, en Gascogne, à l'ouest du Gers et aux confins des Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine.

Ancien chef-lieu de canton, Plaisance a bénéficié d'une situation historique favorable à son développement dans un environnement à l'écart des grandes agglomérations, centre d'un bassin de vie qui compte plus de 3000 habitants. Depuis 2000, la commune adhère à la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers.

Les projets conjugués de ces entités s'inscrivent à travers les démarches territoriales en cours : le SCOT du Val d'Adour, le programme LEADER du Pays du Val d'Adour, le Contrat Régional Unique avec le Contrat de Ruralité du Pays du Val d'adour, le dispositif TEPVC (territoire à énergie positive pour la croissance verte), et le futur PLUi de la Communauté de Communes.

### ***Un urbanisme né de la jonction de deux bastides***

La forme actuelle du centre-ville trouve son origine dans la construction d'une bastide médiévale (le quartier autour de la place du 8 mai dit « place de la mairie ») et d'une bastide du XIX<sup>e</sup> siècle autour de la place du 11 novembre dite « place de l'église ». Cette double bastide est donc originale dans sa constitution, pour le sud-ouest. Elle compte encore quelques maisons en briques de terre crue. Compte tenu de l'expansion démographique, la ville s'agrandit à l'est de l'ancienne bastide, et au sud, avec la création de plusieurs lotissements et services publics (nouvelle gendarmerie, lotissement Chantegrenouille, des Pyrénées, de la Plaine, des Chênes, futur lotissement des Abouas...). Ces extensions récentes sont contenues pour réduire la consommation des espaces naturels et agricoles.

### ***Un patrimoine modeste mais multiple***

Plusieurs bâtiments témoignent du passé artisanal et industriel lié à la présence de l'eau : la place commerciale médiévale avec ses ambans, la tour carrée vestige de l'ancien rempart détruit au 18<sup>e</sup> siècle, des hôtels particuliers occupés par les notables locaux, les moulins et minoteries, la création du canal de Cassagnac, l'église Notre Dame.

### ***Un paysage rural dessiné par l'hydrographie***

L'Arros dessine un paysage plat avec la présence de ripisylve en périphérie, et sculpte le développement de la commune du fait des zones inondables, dans son entité paysage de « Rivière Basse », en sous-entité « Adour-Arros ». La rive gauche, urbaine et habitée, contraste avec la rive droite, réservée à l'activité économique et aux loisirs. Les berges constituent une entité paysagère servant de fil conducteur pour recoudre les liens entre les espaces (square, médiathèque...). Se pose le problème de l'érosion des berges et de leur confortement, notamment à proximité du lac situé sur la base de loisirs. Les cartes postales anciennes et les tableaux (notamment ceux de la salle du conseil municipal) mettent en avant le rapport entre l'Homme et l'Arros, avec des promenades, le Sentier des lépreux, la promenade du tertre. Des anciens parlent des fêtes et guinguette rapportées par leurs aïeux, sur les bords de l'Arros.

### ***Des typologies du bâti différentes***

Les espaces publics groupés en centre-ville laissent peu d'espace aux lieux de rencontre et sont investis par le stationnement. Il y a également peu de place à l'arbre en ville, et les espaces publics imperméables sont majoritaires.

## ***La population***

Comptant 1472 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la commune connaît un maintien fragile du nombre de ses habitants et un vieillissement de sa population. L'indicateur de vieillesse est de 2.8 (2 sur l'ensemble de la communauté de communes) et 1.1 à l'échelle de la Région.

Des ménages toujours plus nombreux s'installent compte tenu des services et établissements d'enseignement proposés sur la commune, mais on compte de plus en plus de familles monoparentales, ou de familles avec un ou deux enfants.

## ***Le logement***

Le parc de logement monolithe augmente plus vite que la population, avec une forte progression des résidences principales, qui représente 75% du parc total. Les constructions neuves sont contrebalancées par la restructuration du parc existant (aménagement d'immeubles anciens en plusieurs logements locatifs). Le parc ancien locatif participe à la diversité des parcours résidentiels. Le parc communal compte 14 logements. Le parc HLM en compte 53. Les demandes portent principalement sur des logements avec cour ou jardin. La vacance est importante dans le domaine du bâti ancien en vente ou inoccupé (propriétaire en maison de retraite ou décédé...). Cela donne une impression de délaissement, notamment rue de l'Adour, avec des espaces commerciaux inoccupés en rez-de-chaussée, appartements en 1<sup>er</sup> étage et des façades non entretenues.

A noter la présence de l'EHPAD cité Saint Joseph, rue Armagnac, dont le projet d'établissement comporte la création d'une résidence service satellite de l'EHPAD, et la création d'une structure d'accueil de jour.

## ***Économie, Services, Santé, Équipements et Tourisme***

Pourvoyeuse d'emplois, et comptant 40 % d'actifs sur la commune, Plaisance joue son rôle de pôle de proximité, avec un éventail de services et sa vingtaine de commerces, à 45mn/1 h des grands centres commerciaux d'Auch, Tarbes ou Pau. Cette offre commerciale maintient l'attractivité de la commune, avec de nombreux magasins en centre-bourg et quelques grandes surfaces en périphérie, préservant les commerces de proximité. La demande d'implantation en foncier économique est limitée.

L'accessibilité piétonne reste difficile compte tenu de la configuration des voies, et de la nécessité de réaliser des investissements lourds pour assurer la sécurité des usagers (projet de passerelle piétonne le long du pont de l'Arros ou élargissement des trottoirs dans le cas de la création d'une circulation par alternat sur le pont), étroitesse des trottoirs dans la Bastide Vieille et la rue Adour).

La commune compte actuellement 4 médecins et souhaite s'engager dans des démarches visant à faciliter l'installation au minimum de 2 nouveaux médecins compte tenu des départs en retraite prévus. L'éventail de praticiens proposé est large : dentiste, cabinet de kinésithérapeutes, ostéopathes, infirmières...

Dans le domaine culturel et socio-culturel, la commune compte un cinéma, une médiathèque, un espace jeunes, une école de musique associative, deux associations actives pour l'orgue et la musique en Val d'Adour, et voit se dérouler tout au long de l'année de nombreuses manifestations, concerts autour du Grand Orgue, Festival RP Gers (Festival du jeu), artisans d'Art.

Elle dispose d'équipements sportifs complets dignes d'une commune de 5000 habitants: terrains d'honneur et d'entraînement pour le rugby, le football, mini terrain de football sur sol synthétique, boulodrome avec terrains extérieurs, stand de tir, piste d'athlétisme, club de canoë kayak, clubs de gymnastiques et danse, fitness, yoga, dojo, terrains de tennis, mur de Pala, club de pêche, Pena, société de chasse, cyclisme et cyclotourisme, badminton, handball.

La commune compte une quarantaine d'associations.

L'attractivité touristique est présente mais modérée, faute de mise en valeur des espaces publics (gestion de la base de loisirs). L'hébergement touristique de groupes paraît déficitaire. La commune compte 3 restaurants et bars, un terrain de camping privé avec HLL et bungalows en dur.

La desserte est assurée par la ligne de bus LIO.

Un espace France SERVICES est disponible au bureau de Poste.

Enfin, deux projets de créations résidence seniors « autonomie » sont à l'étude.

### **Les enjeux pour Plaisance**

#### **A l'échelle de Plaisance :**

- les nécessaires adaptations de la ville au vieillissement de sa population (accessibilité, cheminements, offre de logements adaptés) ;
- l'équilibre commercial du centre-bourg ;
- la réhabilitation du parc immobilier existant, le réinvestissement du bâti ancien vacant, la mobilisation des propriétaires privés ;
- une fluidité des parcours entre les différents équipements/espaces publics et les différentes polarités du centre bourg (la sécurisation des déplacements piétons, la cohérence du réseau viaire existant, l'organisation des stationnements en fonction des besoins) ;
- la place de l'arbre et du végétal au sein de la commune, la valorisation de l'espace public ;
- la mise en valeur de 3 sentiers de randonnée traversant la commune.

#### **Et dans le territoire élargi :**

- la mise en place d'équipements pour attirer de nouveaux publics, de nouvelles activités et maintenir les populations en place ;
- la complémentarité d'une offre de services et d'équipements et une coopération entre EPCI pour un renouvellement démographique et pour le maintien /développement économique (notamment tertiaire) ;
- le traitement de la vacance pour diversifier et adapter l'offre de logement ;
- le développement des mobilités à partir de Plaisance, davantage de liens avec les bourgs voisins et les agglomérations proches (Tarbes, Pau, Auch) ;
- la valorisation des bords de l'Arros dans un projet intercommunal (sentiers, usages, qualité de l'eau). Parcours autour de la thématique de l'eau et résilience. Une maquette a été réalisée par un groupe de jeunes étudiants de Plaisance.

## **7.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation**

### **Pour la commune de Marciac**

Pour soutenir le projet de développement porté par Marciac, la richesse et la diversité de son offre culturelle doivent aujourd'hui être valorisées afin de mieux répondre aux enjeux visant à « conforter la dimension internationale du pôle culturel de Marciac grâce à des projets de développement et de valorisation du territoire tant au plan de la restauration de son patrimoine que par la mise en oeuvre d'aménagements et de projets frappés du sceau de l'innovation ».

Parmi les réalisations les plus récentes :

- **Un parcours de visite artistique et numérique** a été finalisé en 2020 avec la Fabrique des Petites Utopies, suite à une résidence d'artistes et une déambulation théâtrale programmée dans le cadre du festival de Jazz 2019. Des petits films animés s'inspirant de l'histoire du Jazz et du patrimoine de Marciac sont désormais projetés sous forme originale dans trois espaces de la bastide ; le hall d'accueil de la mairie,

le rez-de-chaussée de la salle des Granges et la salle de la cheminée du site des Augustins par le biais de meubles à histoires intégrés à l'espace urbain (réverbère à histoires, boîte à histoires et cheminée à histoires).

- **Une table tactile présentant des vues en 360° et une signalétique patrimoniale** ont été réalisés en complément pour évoquer les éléments majeurs tant au plan historique et patrimonial.
- **Les aménagements urbains** se poursuivent afin de créer une déambulation de place en place au sein de la Bastide : de la place de l'hôtel de ville, en passant par la place du chevalier d'Antras, le site des Augustins et le parvis de l'Astrada.
- En 2019-2020, la commune de Marciac a confié au cabinet : « MEDIEVAL AFDP » la réalisation d'**une étude stratégique de médiation culturelle** ayant pour objectif de faire vivre Marciac en dehors de la période du festival en s'appuyant sur des concepts visant à valoriser le patrimoine de Marciac (histoire ancienne/récente, patrimoine visible/invisible) et l'évocation de son festival de jazz.

#### **Pour la commune de Plaisance du Gers :**

- Phase 3 de la réhabilitation de l'église
- Poursuite de l'accessibilité des bâtiments et espaces publics
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux. Immeuble DE MENTQUE programmé en 2021 (changement des huisseries, isolation, changement des radiateurs électriques)
- Création d'un espace intergénérationnel rue Armagnac (espace ludique pour enfants, ludique et motricité pour personnes âgées, jardin solidaire)
- Projet de jardins partagés en collaboration avec des associations locales à l'espace VIVES
- Sécurisation de la traversée piétonne de la RD 946 (mise en place de plateaux traversants)
- Rénovation de l'éclairage public – remplacement des lampes ballons par des LEDs
- Poursuite de la rénovation de la salle omnisports (couverture photovoltaïque, murs et plafonds)
- Création d'un tiers-lieux (projet privé)
- Sentiers thématiques sur l'eau, sur les abords des canaux et le lac de la Barne.

### **7.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine**

- Documents applicables aujourd'hui :
  - PLU de Marciac et de Plaisance
  - Charte esthétique de Marciac
  - SCOT du Pays du val d'Adour.
- Documents en cours d'élaboration :
  - PLUI Bastides et Vallons du Gers
  - PCAET du Pays du Val d'Adour.

La commune de Marciac souhaiterait mettre à profit la mise en œuvre du PLUi par la communauté de communes « Bastides et Vallons du Gers » pour élaborer un « Périmètre Délimité des Abords » en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France afin de se mettre en conformité par rapport à la démarche préconisée par la politique des Grands Sites Occitanie.

### **7.2.2 Programmes et contrats territoriaux**

#### **Pour la commune de Marciac**

- **Contrat Grands Sites Occitanie**

Après avoir fait l'objet d'une labellisation au sein de la collection des « Grands Sites Midi-Pyrénées » pendant de nombreuses années, Marciac a intégré, en décembre 2017, le nouveau dispositif des 41 « Grands Sites Occitanie » grâce à un projet culturel et touristique de territoire qui s'appuie à la fois sur son festival de Jazz, sur la programmation développée tout

au long de l'année à l'Astrada, sur la valorisation des éléments patrimoniaux du cœur emblématique de Marciac ainsi que sur la structuration et la qualification de l'offre touristique à l'échelle du PETR du Pays du Val d'Adour.

Les objectifs fixés par le programme des Grands Sites Occitanie dans lequel se sont engagés la région et l'ensemble des signataires de ce contrat par convention avec la commune, visent à :

- favoriser le développement de l'activité au sein des territoires ;
- pérenniser et créer des emplois dans le secteur du tourisme, de la culture et de l'environnement ;
- développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie en prenant appui sur les sites touristiques, naturels et culturels de forte notoriété, la promotion de la destination de la Région OCCITANIE/Pyénées Méditerranée sur les marchés étrangers, français et de proximité ;
- développer une dynamique de préservation, de valorisation, de médiation culturelle et patrimoniale dans les cœurs emblématiques des « Grands Sites Occitanie » ;
- innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine ;
- structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité de l'accueil, des services, des produits et des aménagements afin que le séjour sur le site soit à la hauteur des attentes des visiteurs ;
- organiser une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement dans la valorisation des « Grands Sites Occitanie » ;
- inciter les visiteurs à découvrir les sites et produits de son territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie » de la région Occitanie ;
- construire l'avenir par la relance de l'économie et la justice sociale, tout en répondant au défi du changement climatique : c'est le « Green New Deal ». Le Green New Deal régional veut protéger les habitants d'Occitanie, accompagner le changement des modes de vie : mieux se nourrir, travailler et se déplacer autrement... Il veut concevoir des politiques publiques innovantes avec la participation et l'adhésion des citoyens ;
- favoriser l'appropriation du patrimoine des « Grands Sites Occitanie » par les habitants de la Région et les acteurs touristiques et culturels afin d'en faire les ambassadeurs de notre territoire régional et enfin à préserver la qualité de vie des habitants de la région et de chaque territoire concerné.

Le Contrat Grand Site de Marciac reprend les objectifs opérationnels suivants :

- Enrichir le projet culturel : pérenniser une diffusion de qualité, poursuivre l'aide à la création, renforcer le dispositif de formation, favoriser l'accès à de nouveaux publics et le rayonnement territorial .
- Préserver l'écrin patrimonial et la qualité de l'environnement proche : donner une qualification urbaine à la bastide, valoriser le patrimoine matériel et immatériel de la bastide, achever la constitution du pôle culturel .
- Changer d'échelle en faveur de l'économie touristique : développer le nouvel office de tourisme du Pays du Val d'Adour, accompagner le développement des filières, accompagner la montée en gamme des prestations, créer et animer un réseau des ambassadeurs « Grands Sites ».
- Définir une stratégie numérique de promotion et de mise en marché adaptée aux nouvelles attentes des clientèles : attirer les visiteurs et leur donner l'envie de découvrir le Grand Site, garder le contact avec le visiteur, conforter le lien avec le visiteur après sa visite, inciter le visiteur à découvrir le territoire.

L'obtention d'un tel label permet à la commune de Marciac de bénéficier d'aides financières conséquentes de la part de la Région Occitanie mais également des partenaires du projet afin de contribuer au financement des investissements destinés à la valorisation du patrimoine, la qualité des infrastructures d'accueil et la préservation de l'environnement des sites.

- **Contrat Bourg-Centre**

La commune de Marciac est reconnue en qualité de bourg-centre par le SCOT du Pays du Val d'Adour de part sa densité de population, la concentration des services de proximité, publics et économiques sur son territoire et de sa reconnaissance internationale au travers de son festival *Jazz in Marciac*.

À ce titre, la commune a contractualisé en 2019 avec la Région par le biais du contrat bourg-centre avec pour objectifs :

- De soutenir les activités économiques locales à l'initiative de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers en charge de cette compétence en proposant des équipements immobiliers adaptés aux besoins des entreprises (en particulier sur la zone d'activités de Cagnan), ou encore en requalifiant certains équipements existants.
- D'enrichir les équipements de services : en créant un équipement sportif spécifique pour compléter l'offre locale et en rénovant des bâtiments publics afin d'offrir des espaces mutualisés pour le tissu associatif .
- De poursuivre une politique de transition écologique : rénovation énergétique des bâtiments publics, rénovation de l'éclairage public, préservation de la nature en ville.

#### **Pour la commune de Plaisance du Gers**

- **Contrat Bourg-Centre**

A l'instar de la commune de Marciac, la commune de Plaisance du Gers a, après avoir mené une étude stratégique préalable, présenté son Contrat Bourg Centre fin 2020.

Les axes de développement privilégiés dans ce contrat sont les suivants :

- Encourager le développement commercial de proximité : recensement des locaux vacants, soutien aux porteurs de projets, notamment en faveur des tiers-lieux, accompagnement à la transmission des commerces.
- Diversifier le parc de logement, reconquérir les immeubles / foncier du centre ancien : construction d'un petit collectif en neuf, réalisation d'une résidence autonomie à vocation sociale, restructuration du parc communal, Intégrer la Maison des Solidarités à la vie du bourg.
- Conforter la politique d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées : promotion d'un réseau d'échanges et d'expériences, création d'un accueil temporaire en lien avec l'EHPAD.
- Requalifier l'espace public de l'ancienne bastide : réalisation d'une étude globale d'aménagement du cœur historique, aménagement de la Rue Saint Nicolas et création d'une passerelle sur le pont de l'Arros.
- Aménager la sente du canal de Cassagnac et ses abords : réalisation du cheminement le long du canal de fuite, organisation d'un chantier participatif pour le nettoyage et l'embellissement.
- Poursuivre les aménagements sur l'espace public : aménagement des jardins du presbytère, valorisation de la place de l'eau dans le bourg, remaniement de la Rue Adour et de la Rue Armagnac, hiérarchiser la circulation dans le bourg.
- Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public : réalisation de quatre tranches de rénovation de l'éclairage public.
- Accompagner la réhabilitation de l'habitat privé ancien : réalisation d'une étude préalable à une OPAH intercommunale et mise en œuvre de l'opération.
- Appuyer le développement de projets et d'évènements socio-culturels et sportifs : création d'une cité de l'orgue, développement des évènements et des festivals.

- Engager Plaisance dans la transition énergétique : rénovation énergétique des logements communaux, étude sur le potentiel photovoltaïque, réalisation d'une centrale hydro-électrique à la digue du Rousset.

### **D'une manière générale à l'échelle du Pays du Val d'Adour**

- **Contrat de Ruralité**

Signé en 2017 à l'échelle du Pays du Val d'Adour, le Contrat de Ruralité est arrivé à échéance au 31 décembre 2020. Il a été privilégié dans le cadre de ce contrat d'accompagner les projets structurants réalisés au sein des bourgs-centres par les communes ou les intercommunalités de référence.

Les principaux axes de développement étaient les suivantes :

- Accès aux services publics, marchands et aux soins : rééquilibrage de l'offre en matière d'accueil et d'éducation de la petite enfance et de la jeunesse, installation de nouveaux professionnels de santé, mise en place de nouvelles formes d'organisation.
- Revitalisation des bourgs-centres : requalification urbaine, renforcement de l'accès aux services, adaptation du parc de logement et lutte contre la vacance.
- Attractivité du territoire : création de conditions favorables au développement et au renouvellement des entreprises locales, poursuite de l'accueil en faveur des entreprises dans un souci de qualité, création de nouvelles activités et de nouveaux emplois ; structuration de l'économie touristique dont création d'un Office de Tourisme de Pays, valorisation de l'économie sociale et solidaire.
- Mobilité locale et accessibilité : requalification des espaces publics.
- Transition écologique et énergétique : restauration et entretien des habitats naturels remarquables, élargissement des dispositifs de découverte et de sensibilisation dédiés à la biodiversité en lien avec l'activité touristique, mise en place de plans de désherbage à l'échelle intercommunale, amélioration de la performance énergétique des bâtiments, sensibilisation et l'accompagnement technique des acteurs locaux.
- Cohésion sociale : rééquilibrage de l'offre en matière culturelle et sportive, pérennisation des activités associatives permettant de garantir le lien social.

- **Contrat Territorial Occitanie**

Signé en 2017, ce contrat vient compléter le dispositif d'accompagnement au développement des territoires ruraux. Il arrivera à échéance en décembre 2021. Les axes de développement retenus au titre de ce contrat étaient les suivants :

- Agir pour le développement économique et l'emploi : structurer l'économie touristique, accompagner le tissu économique local tout en soutenant l'innovation, participer à la diversification de l'agriculture locale, assurer le rayonnement culturel du territoire (en lien avec le Grand Site de Marciac).
- Agir pour la qualité de vie : garantir des services de qualité et accessibles à tous, accompagner la performance et l'efficacité énergétique.
- Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine local : accompagner la préservation de la ressource en eau ainsi que la valorisation des zones naturelles liées à l'eau, valoriser des sites patrimoniaux historiques emblématiques.

### **7.2.3 Projets et opérations d'urbanisme**

Les communes de Marciac et de Plaisance du Gers n'ont actuellement aucun projet ou opération de nature à être mentionné dans cet article.

### 7.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

Afin de pérenniser le développement de ce secteur du territoire du Pays du Val d'Adour, l'enjeu majeur réside dans le maintien de sa cohésion et de son attractivité.

La cohésion territoriale ne pourra être garantie qu'en confortant le renforcement et la mise en réseau de ces deux bourgs-centres.

L'attractivité, quant à elle, ne pourra être développée qu'en s'attachant à poursuivre les efforts en matière de **développement économique et d'emplois, en matière d'accessibilité aux services et de préservation du cadre de vie** (habitat, espaces naturels et paysages) en jouant sur les spécificités de chacune des deux communes.

L'objet étant de :

- Rechercher un **développement équitable de l'emploi sur les bourgs-centres**.
- Accompagner la **diversification des activités économiques** en s'appuyant sur les ressources et les savoir-faire locaux tout en valorisant des filières dont les emplois sont non-délocalisables : **structuration de l'économie touristique, diversification des productions agricoles**.
- Maintenir un maillage territorial en termes **d'équipements et de services au sein de ces deux bourgs-centres (en priorité dans le domaine de la santé, mais aussi en faveur de l'enfance-jeunesse et des nouveaux accès liés à la dématérialisation)** apparaît comme un enjeu majeur.
- Préserver les **principaux éléments patrimoniaux, architecturaux et naturels**,
- Asseoir une politique de **transition énergétique** en accompagnant la performance des bâtiments et en développant la production locale d'énergies.

**Plus précisément pour Marciac :**

Le positionnement retenu à l'issue de la restitution finale de cette étude conduit à faire du village un espace de découverte, une promenade faite d'un cocktail d'expériences sensoriels et artistiques permettant en différents lieux de la bastide de vivre différents instants créatifs autour d'**une signature**: « **Marciac, La Créative** ».

Une signature légitime si l'on prend en compte le caractère original et innovant de sa création en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme ainsi que, des siècles plus tard, la création de son festival et de son projet culturel de territoire alliant audace et créativité.

Il s'agit aujourd'hui, à travers la mise en œuvre de ce volet du projet porté par la collectivité, de se donner comme nouveau challenge de mobiliser de nouveaux publics tout au long de l'année.

Pour cela il conviendra de miser sur cette caractéristique qui est intrinsèque à Marciac, la créativité, et d'offrir les preuves de cette créativité : dans son paysage urbain, d'une part et en multipliant les initiatives et les rencontres artistiques en prenant appui sur le réseau des acteurs de la culture au sein du territoire, d'autre part.

L'originalité, la singularité de ce projet de développement permettra non seulement à Marciac de s'investir dans la revitalisation de sa belle bastide mais aussi de bâtir un projet de valorisation touristique répondant à trois exigences clés :

**« EXCELLENCE, INNOVATION ET VOCATION INTERNATIONALE »**

Il s'agit de ;

- conforter les liens entre patrimoine et culture,
- consolider les acquis dans les domaines de la diffusion et de la formation culturelle et artistique,



- de structurer les modalités d'accueil, de promotion et d'offre touristiques.

### **1. Valoriser les qualités architecturales et patrimoniales de la commune :**

Après la mise en œuvre d'un beau programme de restauration intégrant le porche, la façade nord de l'ancienne église du couvent des Augustins, celle du bâtiment principal, l'aménagement d'un passage dans une salle comportant une cheminée datant du XIV<sup>ème</sup> siècle, débouchant sur le parvis de L'Astrada, la réalisation de l'œuvre d'art « Évocation » rappelant de manière moderne et originale l'architecture du cloître aujourd'hui disparu ainsi qu'une végétalisation et un aménagement minéral du site, la commune de Marciac a décidé de valoriser le site des Augustins en envisageant une 3<sup>ème</sup> phase du programme de réhabilitation et d'interprétation de l'ancien cloître des Augustins.

Les grandes orientations du projet arrêtées à l'issue de la restitution définitive de l'étude intervenue en juin 2020 prévoient notamment :

- de valoriser le site des Augustins en créant en son sein un ensemble d'équipements structurants :
  - L'actuelle salle des fêtes, tout en conservant sa fonction première sera transformée en espace immersif (spectacle sonore et visuel sur le thème du voyage au temps des Augustins et sur l'extraordinaire aventure de jazz in Marciac). Son entrée sera davantage valorisée avec un hall d'accueil scénographié intégrant un espace billetterie, une boutique-librairie et une exposition présentant Marciac, une maquette de la bastide à ses origines et un cabinet des curiosités abritant le : « trésor » de Marciac.
  - Les Territoires du jazz situés à l'étage seront remis au goût du jour en intégrant des Escape Games (jeux d'évasion). Ce site fera l'objet d'une nouvelle proposition à l'occasion de la mise en œuvre d'une des étapes ultérieures du projet.
  - Le cinéma, CinéJim 32 qui développe au sein de la salle Emir Kusturica des initiatives de qualité tout au long de l'année.
  - L'aile Ouest du cloître abritant anciennement une partie des locaux de l'école maternelle sera transformée en espace de coworking dédié aux artistes et en espace polyvalent d'exposition et d'animation.
  - d'intégrer également une série de visites-promenades de la bastide qui prendra la dimension d'un vaste espace de découverte. Ces parcours de promenades dans la bastide « PARTCOURS JAZZ » s'appuient sur une mise en scène et une végétalisation des espaces (rues et jardin de l'église) et font de l'espace de notre village, un grand parcours expérimental permanent pour le visiteur qui est invité ainsi à vivre une expérience créative unique en lien avec l'histoire de Marciac et celle de son festival.

Ces aménagements seront par ailleurs propices à l'implantation d'un musée numérique, une : « Micro Folie ».

Parallèlement sera étudiée la possibilité de création d'un Groupement d'Intérêt Public visant à organiser de façon plus rationnelle la fonction d'accueil dans le hall d'entrée du site des Augustins avec les différentes structures dans les domaines de la culture et du tourisme.

### **2. Projet de revitalisation en matière d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie ;**

**La reconquête des friches** industrielles constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et par conséquent de limitation de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers.

La réappropriation de ces espaces représente un intérêt majeur pour la commune de Marciac, tant sur le plan environnemental, que sur les plans économiques, social et patrimonial.

Deux projets d'aménagements urbains de revitalisation de cœur de ville à vocation productive ont été identifiés :

- d'une part, la friche : « Lasserre » située en entrée de ville, sur le site du chemin de Ronde,

Les grandes orientations du projet viseraient à valoriser cette friche industrielle en créant en son sein un ensemble d'équipements structurants de manière à constituer un tiers-lieu dédié à la musique, aux résidences d'artistes (ensembles musicaux, théâtre, danse) et aux arts de la rue intégrant :

- des locaux pour favoriser le développement du jazz et de façon générale en prenant appui sur les compétences développées par des porteurs de projets déjà installés au sein de la bastide, de toutes les formes d'expression musicale, des locaux dédiés à l'enregistrement, d'autres réservés à la danse, au théâtre, aux arts de la rue, au street art...etc,
- des ateliers dédiés à des artistes (peintres, plasticiens...),
- éventuellement dans la partie périphérique à des hébergements dédiés aux artistes en résidence.

Un recours possible à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment orienté Est/Ouest pourrait conforter sur ce site l'adhésion de la collectivité à la démarche : « Green New Deal (pacte vert) initiée par la région Occitanie.

- d'autre part, la friche « Dinguidard » en cœur de ville

Les grandes orientations de ce second projet visent à valoriser cette friche industrielle en favorisant en son sein la création d'une résidence d'artistes intergénérationnelle.

Il s'agira également d'encourager les initiatives portées par la collectivité ou les pétitionnaires dans la restauration et l'aménagement d'espaces et du tissu du bâti (OPAH) afin de **donner une qualification urbaine à la bastide** mais aussi d'inciter les propriétaires à initier des démarches de rénovation énergétique. L'enjeu étant de tendre grâce à un programme global de structuration / réhabilitation vers une qualité urbaine et paysagère avérée en vue d'embellir le centre-bourg.

Pour cela, les axes de développement suivants ont été retenus :

- **Traiter l'habitat indigne et dégradé** en mettant en œuvre une opération d'aménagement dédiée à la lutte contre l'habitat indigne ou insalubre en vue de produire du logement qualitatif ( habitat isolé, quartier Bujalon).
- **Programme de restauration des façades au sein de la bastide.**
- **Créer des îlots de fraîcheurs et d'espaces publics plus écologiques** en végétalisant les espaces avec des réponses appropriées quant au choix des espèces (espèces locales, peu consommatrices en eau) ; en développant des continuités vertes et en utilisant des revêtements semi-végétalisés. Il va de soi que les propriétaires des espaces privés ouvrant leurs jardins aux professionnels pour y installer des espaces de restauration, des lieux de dégustation ou y développer des expositions seront invités à se mobiliser dans le cadre de cette démarche pour améliorer le confort des visiteurs. L'enjeu visera également à privilégier une gestion alternative et paysagère des eaux de pluie et des matériaux utilisés en faisant de l'inertie thermique une priorité (matériaux poreux, matériaux de couleur claire...).

### 3. Développer l'artisanat, le commerce et les services

Pour enrichir la dynamique territoriale de Marciac et pérenniser le rayonnement de son territoire les mesures clés suivantes ont été identifiées :

- Mettre en place un plan d'actions en faveur de la relance du commerce et de l'artisanat en vue de la mise en œuvre d'une politique de redynamisation et

d'attractivité en mobilisant notamment les outils numériques (plateformes e-commerce, click and collect...).

- Faciliter l'accès aux services publics sur le territoire en fournissant un service moderne et de qualité adapté aux besoins des citoyens grâce à la création d'une maison « France Services » et d'une « Fabrique du territoire », tiers-lieux regroupant des services liés au numérique (télétravail, ateliers partagés...) au sein des locaux communaux vacants en centre-bourg.
- Encourager le déploiement de la télémédecine (réseau AZALEE).
- Volet économique et développement de l'emploi en partenariat avec la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers.

#### **4. Impliquer les habitants dans les projets ;**

La construction de l'avenir collectif repose sur une dynamique engagée de l'État, des collectivités et de ses partenaires mais aussi par une appropriation par tous les acteurs du territoire des projets.

**Aussi, des stratégies de participation locale** (consultation citoyenne, réunions publiques, ateliers de concertation) seront initiées pour donner un sens collectif à ce projet public local en devenir afin de garantir une appropriation de la démarche par l'ensemble de la collectivité et des acteurs (citoyens, professionnels, structures associatives...).

### **Plus précisément pour Plaisance du Gers**

**La stratégie s'oriente sur les axes suivants :**

#### **1. Soutenir l'attractivité de Plaisance et conforter sa fonction de bourg-centre**

- **Encourager le développement commercial de proximité** en recensant les locaux vacants ou les futures reprises ou transmissions d'entreprises, soutenir les porteurs de projets et la création de tiers-lieux.
- **Diversifier le parc de logement** et reconquérir les immeubles du centre ancien : restructuration du parc communal, construction de logements locatifs sociaux en lien avec un opérateur, intégration de la Maison des Solidarités à la vie sociale du centre-bourg.
- **Accueillir et accompagner les personnes âgées** : création d'un établissement de formation des personnels soignants, dans un immeuble du centre à réhabiliter, continuer la construction d'un réseau d'échanges et d'expériences dans le domaine social, créer un accueil temporaire de jour en lien avec l'EHPAD existant, projet de création d'une résidence autonomie.
- **Accompagner une politique de santé** : faciliter l'installation de nouveaux médecins sur la commune (aménagement de logements locatifs), faciliter la recherche d'emplois des conjoints éventuels.

#### **2. Sécuriser les déplacements et rendre le bourg accessible**

- **Requalifier l'espace public de l'ancienne bastide** : étude globale d'aménagement et de circulation dans le cœur historique, aménagement de la rue St Nicolas (accessibilité, suppression des trottoirs, réfection de la voie) et création d'une passerelle piétonne au pont de l'Arros, réfection de la place du 8 mai.
- **Aménager la sente du canal** : mise en place d'une passerelle en bois, pour créer un cheminement doux entre la rue Armagnac et la rue Granier de Cassagnac, avec une belle perspective sur le futur emplacement de la Cité de l'Orgue, organisation de chantiers participatifs pour le nettoyage et la mise en valeur de cet espace.
- **Poursuivre les aménagements des espaces publics** : création de l'espace intergénérationnel rue Armagnac, remaniement de la rue Adour et de la rue Armagnac, qui s'inscriront dans l'étude globale d'aménagement, hiérarchisation de la circulation dans le centre-ville.
- **Valorisation de l'eau dans le bourg**

Plaisance a deux particularités originales: c'est **une bastide de rivière** qui a bâti son cœur sur les rives de l'Arros, et **une double bastide** avec deux places à arceaux liées à deux histoires, celle de son origine au Moyen Âge et celle de son développement au XIX<sup>ème</sup> siècle.

La présence de sa rivière l'Arros en plein centre et du pont en pierre, les cinq moulins à eau (du XV<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles) le long des canaux, le lac et sa base de loisirs, sa piscine, son histoire et ses anciennes infrastructures (les tanneries, les bains publics, les lavoirs...), ses deux châteaux d'eau, ses écluses et son réseau de rigoles souterraines, ses fêtes nautiques avec les barques illuminées, ses associations sportives (pêche, Canoé-Kayak...), ont défini Plaisance comme une ville étroitement liée à l'eau.

Si Plaisance est devenu, en 1892, le premier village électrifié du Gers grâce à l'énergie hydro-électrique de l'usine Rosapely, elle a perdu aujourd'hui son lien avec son élément fondateur et innovant.

Son lac n'est plus autorisé à la baignade pour cause de turbidité. Des inondations ont lieu plusieurs fois par an. La pollution ou la sécheresse liée au changement climatique posent des problèmes d'irrigation et de régulation quant aux ressources en eau pour l'agriculture...

Dans chaque domaine (tourisme, énergie, économie, voirie, environnement), notre projet de territoire est de devenir une cité référente et résiliente sur toutes les problématiques liées à l'eau.

Des sentiers de randonnée le long des canaux, des berges ou du lac de la Barne ont déjà été ouverts et entretenus en 2020. Des jeunes du territoire travaillent à une maquette de la ville qui souligne l'importance des structures ou lieux sur la thématique de l'eau. Des étudiants de l'école d'architecture ENSA à Toulouse ont un projet de fin d'étude lié à l'urbanisme de notre ville et notamment la place de l'eau. Un nouvel axe piéton est envisagé le long du canal de fuite entre la médiathèque et le moulin de Cassagnac pour favoriser le cheminement doux en parallèle de la rue Adour. Les propriétaires de trois moulins imaginent refaire fonctionner les turbines pour recréer de l'électricité...

Toutes les actions pour informer et impliquer les habitants seront nécessaires pour retrouver cette identité de Plaisance liée à cet or bleu rare et précieux, développer une nouvelle attractivité adaptée aux contraintes, aux espoirs et aux enjeux de demain.

### 3. Maintenir un cadre de vie rural et convivial

- **Rénover le patrimoine bâti et traiter l'aménagement des friches** : poursuite de la réhabilitation de l'église, réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'une OPAH intercommunale et mise en œuvre, poursuite de l'opération « façades ». Aménagement de la friche « FITAN » à la Riberotte.
- **Organiser des chantiers participatifs** : création d'une charte du centre-bourg, poursuite du maillage de sentes urbaines, modification des espaces imperméables (création de massifs, plantation d'arbres pour ramener le végétal en centre-ville) et amélioration de l'aspect des entrées du centre-bourg.
- **Appuyer le développement de projets et d'évènements socio-culturels et sportifs** : création de la Cité de l'Orgue (sous réserve de l'obtention des financements), développement des événements et festivals en lien avec les autres manifestations du territoire, lancement d'un appel à projets pour l'avenir et la gestion de la base de loisirs.
- **Engager Plaisance dans la transition énergétique** : outre la rénovation des logements communaux déjà mentionnée, réaliser une étude sur le potentiel photovoltaïque des propriétés communales, étudier la création d'une centrale hydro-électrique sur la digue de Rousset, mise en place d'un partenariat avec l'école LAHAGE en vue de la création d'une école de formation dans le domaine de la transition écologique (insertion de personnes en difficulté sociale, découverte de la permaculture, de l'hydroponie, réalisation de jardins partagés...).

## 7.4 Besoins en ingénierie estimés

### En matière d'étude préalable :

- Lancer en 2021 une étude habitat pour préciser les actions à mener à l'échelle de l'intercommunalité.
- Engager une étude globale d'aménagement et de circulation dans le cœur historique de Plaisance du Gers.
- Portage foncier d'opérations relatives à l'habitat : convention avec l'EPLF et la CC Bastides et Vallons du Gers.
- Expertise d'un conseiller en développement économique en matière de commerces de proximité.
- Étude en vue d'optimiser le plan de circulation au sein de Marciac.

### En matière d'ingénierie

Il a été convenu entre les intercommunalités, les communes lauréates et le Pays du Val d'Adour que ce dernier mettrait en place un dispositif d'ingénierie mutualisé en recrutant deux chefs de projets « Petites Villes de Demain ».

Outre les missions transversales de conseils, d'accompagnement, d'animation et de coordination, les compétences des deux chefs de projet devront couvrir les domaines d'intervention suivants:

- Aménagement et développement économique : aménagements urbains, reconquête des friches, habitat, mobilités, commerces et artisanat de proximité, équipements de services.
- Transition écologique et cohésion territoriale : efficacité énergétique, énergies renouvelables, biodiversité, alimentation de proximité, tourisme, patrimoine et culture.

Outre les relais techniques locaux présents au sein des communes lauréates et de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, les deux chefs de projet s'appuieront sur le dispositif d'ingénierie existant au sein de Pays du Val d'Adour en charge des politiques territoriales contractuelles et de l'urbanisme.

**A MARCIAC, le**

En ...7... exemplaires

<b>Monsieur le Préfet du Gers,</b>	<b>Monsieur le Maire de PLAISANCE</b>	<b>Madame la Présidente de la Région Occitanie</b>
<b>Xavier BRUNETIERE</b>	<b>Patrick FITAN</b>	<b>Carole DELGA</b>
<b>Monsieur le Vice- Président du PETR du Pays Val d'Adour,</b>	<b>Monsieur le Président de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers,</b>	<b>Madame le Maire Adjoint de MARCIAC,</b>
<b>Frédéric RE</b>	<b>Jean-Louis GUILHAUMON</b>	<b>Dominique DUMONT</b>
	<b>La Directrice Générale de l'Établissement Public Foncier,</b>	
	<b>Sophie LAFENETRE</b>	

**En présence de Philippe MARTIN,  
Président du Conseil Départemental du Gers.**

## **ANNEXE 1: ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN**

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

### **Rôle du chef de projet Petites villes de demain**

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU\*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

### **Missions du chef de projet Petites villes de demain**

#### **Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :**

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU\*...).

#### **Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :**

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;

- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU\* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
  - Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
  - Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations\*.

**Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :**

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

**Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :**

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

**Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :**

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (\*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.



## ANNEXE 2: ANNUAIRE

<b>Nom Prénom</b>	<b>Collectivité</b>	<b>Poste et service</b>	<b>Mail</b>	<b>Téléphone</b>
Valérie DUCOUSSO	Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers	Directrice Générale des Services	valerie.ducoussou@cbbvg.fr	05 62 09 30 68
Valérie MROZINSKI	Mairie de Marciac	Secrétaire Générale	mairie@marciac.fr	05 62 09 38 03
Isabelle MEJANEL	Mairie de Plaisance du Gers	Secrétaire Générale	imejanel@orange.fr	05 62 69 32 17
Véronique SOUBABERE	Pays du Val d'Adour	Directrice	v.soubabere@val-adour.com	05 62 96 44 88